



PARNASSE-MAIF ANNONCE LES TAUX DE VALORISATION DE SES CONTRATS D'ASSURANCE VIE

Parnasse-MAIF, filiale d'assurance vie du groupe MAIF, vient de fixer les taux servis pour 2010 et les taux garantis pour 2011 sur ses contrats d'assurance vie.

Prônant la sécurité et enregistrant une très forte collecte principalement sur les fonds en euros, en progression de 25 % en 2010 alors que le marché se situe à + 5 %, Parnasse-MAIF a donc majoritairement investi ses actifs en obligations. Le niveau de rémunération des taux obligataires, à leur plus bas niveau historique en 2010, se répercute sur les rendements de ses actifs.

Parnasse-MAIF maintient cependant pour 2010 une rémunération nette de ses contrats d'assurance vie attractive au regard de la tendance du marché :

- Nouveau Cap* : 3,60 % - Rappel 2009 : 3,90 %. Sur les huit dernières années, le taux de valorisation moyen servi par Parnasse-MAIF est égal à 4,09 %.
- Compartiment en euros du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire : 3,90 % - Rappel sur 2009 : 4,20 %. Pour la deuxième année consécutive, la filiale assurance vie de la MAIF fait le choix de promouvoir l'épargne responsable et solidaire.

Le taux minimum garanti de ces deux contrats (euros et compartiment en euros) s'établit à 1,85 % nets pour 2011. Ce taux, déterminé en application de la nouvelle réglementation de juillet dernier, suit la tendance baissière évoquée précédemment.

Avec Nouveau Cap et Assurance vie Responsable et Solidaire, la MAIF propose une offre complète et bien positionnée pour répondre à tout besoin d'épargne moyen et long terme.

Dans ce contexte de fort développement, Parnasse-MAIF renforce ses moyens matériels et humains.

Les frais sur versement et de gestion de ses contrats ont été ajustés au 1^{er} janvier 2011, tout en restant parmi les plus bas du marché. Cette évolution repose notamment sur l'incitation à l'épargne régulière par l'application d'un barème de frais favorable aux versements programmés (2,20 %) et la diminution des frais sur les versements inférieurs à 50 000 euros (2 % et 2,40 % selon les tranches).

Les frais de gestion seront désormais de 0,60 % sur l'euro et de 0,70 % sur les unités de comptes.

Dans une volonté de transparence et d'équité, Parnasse-MAIF affiche ce barème de frais pour l'ensemble de ses adhérents.

**Formule actuellement commercialisée*

A PROPOS DE PARNASSE-MAIF

Filiale d'assurance vie du groupe MAIF, Parnasse-MAIF existe depuis 26 ans. Son capital social est réparti entre la MAIF (80,01 %) et la Casden Banque Populaire (19,97 %). Parnasse-MAIF est présente dans les domaines :

- de l'épargne et l'épargne retraite, avec les contrats d'assurance vie à vocation d'épargne, Nouveau Cap, Assurance vie Responsable et Solidaire et PERP MAIF
- de la prévoyance, avec Rassurcap, contrat d'assurance décès toutes causes, Sollicitudes, contrat d'assurance obsèques,
- de la couverture de prêts immobiliers avec l'Assurance Emprunteur MAIF.

L'offre d'assurance vie de Parnasse-MAIF répond aux critères de qualité, de performance, de sécurité, de transparence et d'équité qui caractérisent l'ensemble du système de protection et d'accompagnement proposé par la MAIF.